

L'établissement de ce Fonds est l'une des mesures qui constituent la contribution du Canada à l'effort occidental pour aider la Pologne et la Hongrie. La réponse canadienne aux développements qui surviennent en Europe de l'Est comprend aussi les éléments suivants:

. La contribution de 42 millions \$ en aide économique à la Pologne et à la Hongrie que le Premier ministre a annoncée le 12 octobre 1989. Ce programme englobe 12 millions \$ en aide alimentaire, qui est déjà en train d'être acheminée vers la Pologne, et un Fonds de développement économique.

. L'octroi des avantages du Tarif de préférence général à la Pologne et à la Hongrie le 1er décembre 1989.

. La constitution d'une mission sur le commerce et l'investissement qui visitera la Pologne l'an prochain sous la direction du vice-premier ministre, l'honorable Don Mazankowski.

. Le rééchelonnement des montants exigibles au titre des quelque 2,6 milliards \$ que la Pologne doit au Canada, rééchelonnement qui devrait être accepté dans le contexte de la prochaine réunion des créanciers occidentaux (le Club de Paris). De cette façon, le Canada contribuera sensiblement à alléger davantage les pressions sur la balance des paiements de la Pologne.

. La réunion des 25-26 janvier de la Commission économique mixte Canada-Pologne, qui devrait permettre d'accroître les échanges commerciaux et financiers entre les deux pays.

. La participation du Canada, de concert avec d'autres pays intéressés, à l'étude de la proposition visant l'établissement d'une nouvelle banque régionale pour l'Europe de l'Est.